

José Boillat  
Mérovingiens 25

2854 Bassecourt

BAKOM	
20. FEB. 2008	
Req. Nr.	
DIR	Kopie
BO	
RTV	A wjo
IR	
TC	
AF	
FM	

Bassecourt, le 24 février 2008

OFCOM  
Monsieur Martin Dumermuth  
Rue de l'Avenir 44

2501 Bienne

Objet : consultation relative aux demandes de concessions pour la diffusion de programmes radio OUC ou de programmes régionaux de télévision.

Monsieur le Directeur,

A propos de l'octroi des concessions radio-tv, le gouvernement jurassien vient de soutenir un seul homme, au mépris du concept de la diversité de l'offre médiatique. D'un revers de manche, il exclut toute concurrence en ce domaine. Sans vergogne aussi, il se justifie en invoquant la viabilité économique à long terme des projets de M. Pierre Steulet. Comment ne pas réagir devant de tels propos ? D'une part, je constate que notre Exécutif ignore délibérément le potentiel de l'Arc jurassien afin de ne pas affaiblir son argumentation. Et d'autre part, je dénonce le fait que sa prise de position risque de créer un monopole jugé inqualifiable par de très nombreuses personnes. Inqualifiable ! Oui, notamment pour des milliers de signataires qui, en moins de trois semaines, ont souscrit spontanément à une initiative informelle revendiquant le pluralisme dans le champ radiophonique. Au contact de la population, quelques bénévoles et moi-même avons pu mesurer à quel point les options de la base étaient opposées aux idées préconçues de nos Autorités, tant la culture de la liberté de choix demeure intacte dans notre région.

Espérant que vous comprendrez le sens de mon intervention, je vous adresse mes remerciements et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

José Boillat

